

Garantie Limité Flexofold :

1. Responsabilités pour défauts :

Par le seul fait de nous passer commande, l'acheteur reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions de vente en vigueur annexées à nos tarifs et accepte les clauses ci-dessous :

1.1. Dès réception de la marchandise, l'acheteur doit immédiatement vérifier la conformité du matériel avant l'installation. Si une anomalie est constatée l'Acheteur doit le signaler sans délais à son fournisseur. L'acheteur ne pourra pas faire valoir une réclamation découverte tardivement lors de l'installation.

1.2. Le vendeur ne pourra être tenu pour responsable financièrement pour les conséquences d'un problème émanant de la fourniture. La qualité ou un défaut du matériel ou de son fonctionnement ne pourront servir de raisons relatives à une perte ou perte de profit. Aucune réclamation ou demande d'une contrepartie financière ne pourra être formulée par l'acheteur ou une tierce partie.

1.3. Le vendeur en conformité avec les clauses ci-dessous proposera une remise en état ou une réparation des pièces défectueuses si il s'agit d'un défaut de qualité ou de fourniture non conforme avérée. Cela ne peut s'effectuer que dans nos locaux exclusivement.

1.4 La responsabilité du vendeur est limitée à 3 ans à compter de la date de la fourniture. Seule la qualité du produit et les défauts liés qui pourraient apparaître pendant cette période sont pris en compte. Si un usage intensif est effectué, non conclu ou constaté par la suite, la période de garantie pourra être réduite de manière proportionnelle en fonction de la durée d'utilisation.

1.5 L'acheteur doit notifier par écrit et sans délai dès l'apparition d'un défaut au plus tard dans les deux semaines, précédant l'expiration de la période de garantie décrite dans la clause (1.4.). Le courrier doit décrire précisément la nature du problème et comment celui ci est apparu. Informer d'un problème doit de faire immédiatement, surtout si il y a des raisons de penser que ce problème pourrait avoir des conséquences importantes. Si l'acheteur ne notifie pas le défaut dans les délais impartis, il devra prouver son droit de réclamer et faire établir le lien avec le défaut.

1.6 dès réception du courrier notifiant le défaut en conformité avec la Clause 1.5, Le vendeur devra remédier au problème rapidement. Il pourrait être nécessaire selon les cas de réclamer les pièces défectueuses pour inspection et remise en état au gré du vendeur les pièces devront alors être renvoyées au vendeur.

L'acheteur doit s'acquitter des frais de transport pour l'expédition des pièces chez le vendeur. Les couts inhérents à la remise en état du produit ou son remplacement sont à la charge du vendeur.

1.7 Le vendeur est seulement responsable d'un défaut du produit qui pourrait survenir si le produit à été installé est utilisé dans des conditions normales et en conformité avec le présent manuel. La responsabilité du vendeur ne couvre pas les problèmes liés à un mauvais entretien ou une installation non conforme de l'acheteur. De même la responsabilité du vendeur ne peut s'appliquer sur l'usure normale ou les détériorations occasionnées par la corrosion ou autres types d'attaques contre le métal.

2. Responsabilité pour dommages à la propriété causés par les produits :

Le vendeur est réputé responsable des défauts des produits en conformité avec les normes de qualité.

L'acheteur devra indemniser le vendeur et supporter les frais occasionnés et assumer les risques encourus par celui-ci y compris pour une tierce partie pour tout les dommages dont le vendeur ne peut être tenu pour responsable envers l'acheteur comme décrit dans les paragraphes a. et b. Ci-dessous.

Le vendeur ne peut être responsable pour des pertes ou dommages occasionnés par le produit:

- A n'importe quelle propriété (Mobile ou immobile) ou les dommages sont occasionnés pendant que les produits sont en possession de l'acheteur.
- Pour les produits fabriqués par l'acheteur ou pour les produits dont les fournitures de l'acheteur font parti ou forment une part. Une perte ou dommage à une propriété lorsque que les dommages sont occasionnés par ces produits.

Le vendeur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'une perte de production, perte financière ou économique d'aucune sorte.

Si une réclamation pour perte ou dommages comme décrit dans cette clause est soulevée par une tierce partie contre n'importe quelle partie, celle ci devra le notifier immédiatement la situation à toute les parties.

Le vendeur et l'acheteur sont tenus de faire valoir leurs droits en cas de litige auprès du tribunal compétent. Celui ci examinera les réclamations de chacune des parties. Là ou des dommages auraient été occasionnés par le produit lui même, la responsabilité du vendeur envers l'acheteur devra se conformer au contenu des clauses.

3. Contestations . Lois Applicables:

Chaque contentieux entre les parties sera mis en délibéré sans autre recours en conformité avec les lois applicables au Danemark uniquement.

Importé et distribué par :

ATMB Marine

ZA des boutries

32 rue des cayennes 78700 Conflans Sainte Honorine

T: (+33) 139 723 969 - Mail : atmbmarine@atmb-atmb.com

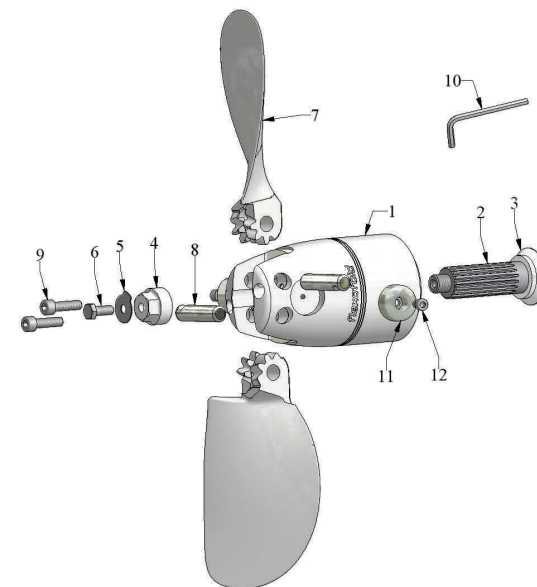
F: (+33) 1 39 723 680 - Web : www.atmbmarine.com



Instructions d'installation et d'utilisation pour hélice bipale pour embase saildrive . Le propriétaire doit posséder ces instructions. **NOTE** : Le non respect de ces instructions entraine l'annulation de la garantie. Ces instructions concernent le montages et l'utilisation des hélices Flexofold, elles sont valides tant qu'elles ne sont pas modifiées par Flexofold. Une mise à jour sera alors publiée.

Contenu:

- Moyeu
- Arbre Cannelé (non fourni)
- Entretoise (non fournie)
- Ecrou d'arbre
- Rondelle frein
- Vis de blocage centrale (M8x20mm)
- Pale (2 Pcs.)
- Axe Pivots (2 Pcs.)
- Vis de blocage d'axe (2 Pcs. M8x30mm)
- Clé six pans creux Allen 6mm
- Anode en Zinc ou AlMg (pré-montées)
- Vis d'anodes (M8x16mm pré-montées)



Frein Filet:

Les Vis fournis sont pré-enduites d'un frein filet spécifique pour usage sous la flottaison. Ces vis peuvent dès lors être installées hors de l'eau ou dans l'eau.

Les freins filet classiques ne sont pas conçus pour s'appliquer ou fonctionner dans l'eau. Tenter de les appliquer dans l'eau échouera irrémédiablement. De même utiliser du frein filet au sec pour le montage et le blocage des vis, le produit ne pourra pas adhérer dans l'eau et le blocage sera inefficace.

Si pour une quelconque raison l'hélice devait être démontée dans l'eau, ne pas réutiliser les vis sous l'eau. Il est préférable de nous contacter pour approvisionner des vis pré-enduites de frein filet spécial.

Lorsque les vis sont réutilisées hors de l'eau utiliser un frein filet type blocage moyen type Loctite 243 (bleue).

Ne pas appliquer de frein filet sur l'écrou de l'arbre car il sera très difficile à démonter par la suite.

Instructions d'utilisation et Fonctionnement :

- Engager en marche avant ou arrière uniquement au ralenti.
- Vérifier que l'hélice fonctionne dans les deux sens avant chaque départ.
- Sous Voiles l'hélice ne doit pas tourner pour faciliter sa fermeture. Stopper le moteur et engager la marche arrière.
- Arrêter le moteur immédiatement si des vibrations ou des bruits semblent provenir de l'hélice.
- Ne pas manœuvrer l'hélice à proximité de personnes ou d'animaux.
- En manipulant l'hélice faite attention a ne pas se pincer avec l'ouverture/fermeture et l'engrenage des pales.
- Le seul entretien est de conserver l'hélice propre.
- Il n'est pas nécessaire de huiler ou graisser les pièces, elles sont lubrifiées par l'eau dès que l'hélice est immergée.